



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Recueil des actes administratifs n°36  
Spécial du 31 juillet 2015

---

consultez le site internet des services de l'Etat : [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### **Préfecture MCI**

- Arrêté n°201507-30 habilitant les agents de la DDSP aux fins d'obtention de documents auprès de l'OFPRA
- Arrêté n°201507-31 : régies d'encaissement des amendes des circonscriptions de sécurité publique de Tulle, Brive et Ussel



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture de la Corrèze  
Secrétariat général  
Mission de coordination interministérielle

ARRETE 201507-30

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ; et notamment son article L723-4,

Considérant qu'en application des textes susvisés, les documents de voyage ou d'État civil en possession de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ne peuvent être communiqués qu'à des agents habilités du ministère de l'intérieur afin de garantir la confidentialité qui s'attache à ces documents ;

Arrête :

Article 1 : Sont habilités à demander au directeur Général de l'office français des réfugiés et des apatrides, la communication des originaux ou, à défaut, des copies des documents de l'état civil ou permettant d'établir la nationalité d'une personne dont la demande d'asile est rejetée, les agents suivant, en charge des procédures d'asile et d'éloignement.

GOMEZ Denis, commandant  
SICARD Caroline, capitaine  
CHABAUTY Steve, Brigadier-chef  
DESMAISONS Laurent, Brigadier-chef  
BOULESTIN Valérie, Brigadier-chef  
D'ADAMO Carole, Brigadier  
DROUET Laurent, Brigadier  
HAUDRY Yoann, Brigadier  
SALVAN Carine, Brigadier  
MORBY Alexandre, Brigadier  
SELOI Delly, Brigadier  
LEDUCQ Ludovic, Brigadier  
BENOITE Nicolas, gardien de la paix  
BERGES Maylis, gardien de la paix  
CAMPAGNE Caroline, gardien de la paix  
CATHERINE Annette, gardien de la paix  
COURLA Michael, gardien de la paix

DOLA Pierre, gardien de la paix  
ELLIS Jean-Baptiste, gardien de la paix  
FIXY Gaëtan, gardien de la paix  
GILLES Allan, gardien de la paix  
HAUTERVILLE Sarah, gardien de la paix  
NATCHIMIE David-Paul, gardien de la paix  
NERET Sébastien, gardien de la paix  
PRIMEON Yann, gardien de la paix  
RIOLTE Jean-Loup, gardien de la paix

MARTINEZ Stéphane, Brigadier  
BERTAUX Aristide, Brigadier  
MAJOREL Erwan, gardien de la paix  
MARTY Ermelyne, gardien de la paix

Article 2 : Les demandes de communication des documents mentionné au précédent article doivent s'avérer nécessaires à al mise en œuvre d'une mesure d'éloignement et leur communication ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la personne concernée ou de ses proches.

Article 3 : Mme le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie sera adressée à M. le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, ainsi qu'au ministre de l'Intérieur. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 30 JUL. 2015

  
Bruno Delsol

—



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture de la Corrèze  
Secrétariat général  
Mission de coordination interministérielle

ARRETE 201507-31

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-50 du 15 janvier 1976,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008,

VU l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement de régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité de régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1993 instituant une régie de recettes auprès de chacun des commissariats de Tulle, Brive et Ussel afin d'encaisser le produit des amendes forfaitaires minorées,

VU l'arrêté préfectoral du 23 juin 2008 portant nomination de régisseurs de recettes et adjoints mandataires pour les services de police,

VU l'avis du trésorier payeur général du 19 juillet 2010,

SUR proposition du directeur départemental de la sécurité publique de la Corrèze,

Arrête :

Article 1 : l'arrêté du 23 juin 2008 est modifié ainsi qu'il suit :

---

**CSP de TULLE :**

Titulaire: Capitaine de police Arnaud TOUBOULIC  
Suppléantes :  
Secrétaire Administratif de classe normale Christine DELPY  
Adjoint Administratif de 2ème classe Sonia MESTUROUX.

**CSP de BRIVE :**

Titulaire: Capitaine de police Fabrice RAYMONDEAU  
Suppléante : Adjoint Administratif de 2ème classe Marie-Christine LAVAL.

**CSP d'USSEL :**

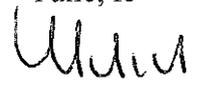
Titulaire : Commandant de police Laurent MATET  
Suppléante: Capitaine de police Isabelle SORIA.

---

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Mme le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, M. le trésorier payeur général et M. le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M.le directeur départemental de la sécurité publique et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 30 JUIL. 2015

  
Bruno Delsol

---